

Présentation du compte administratif 2022 et du budget primitif 2023

Quelques définitions

Budget primitif : le budget primitif est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses de la Commune pour l'exercice à venir. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. Les dépenses et recettes des deux sections doivent être équilibrées. Le budget primitif doit être approuvé par le Conseil Municipal avant le 15 avril de l'exercice.

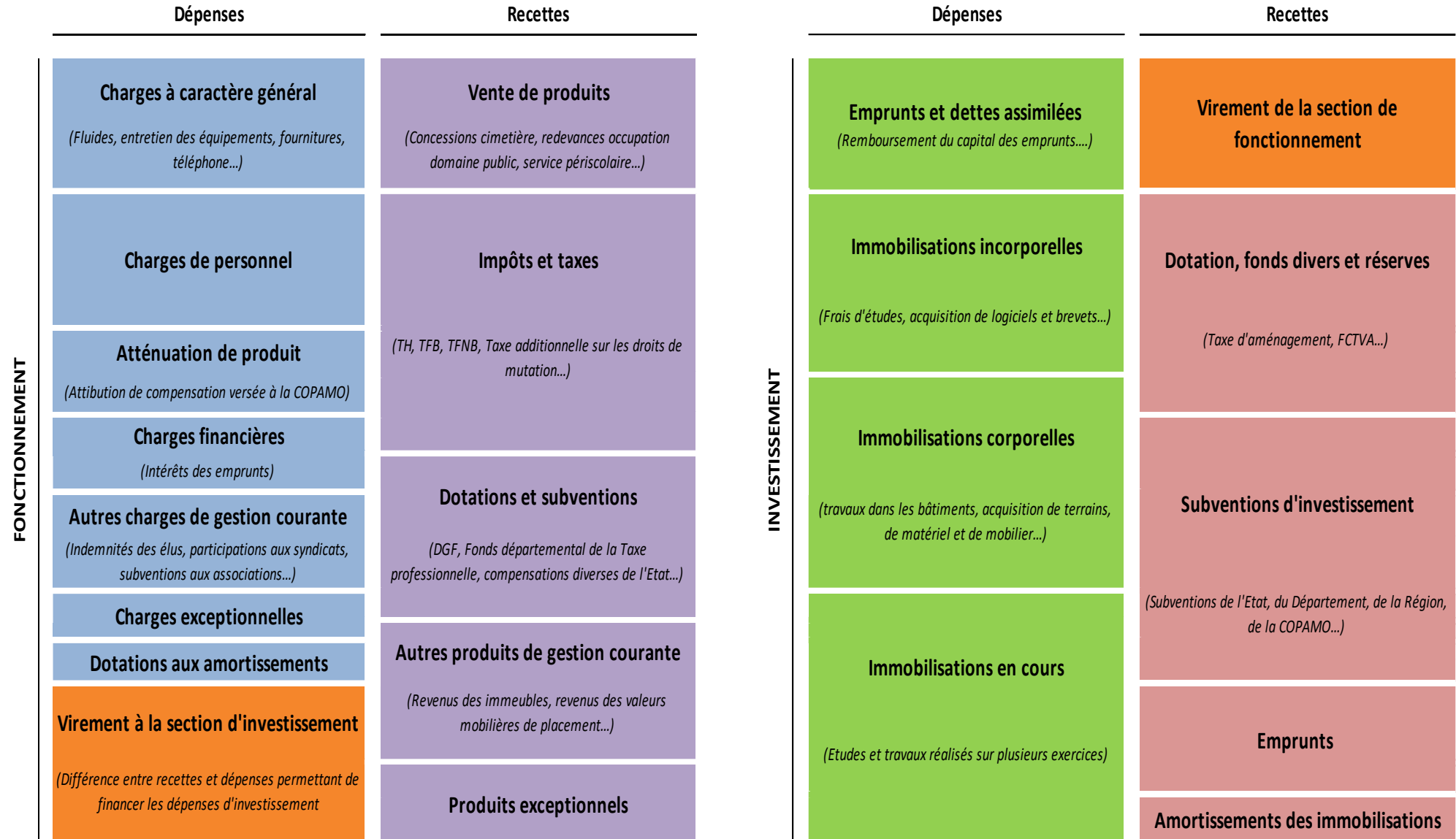
Les dépenses inscrites au budget primitif ont un caractère limitatif. Il n'est donc pas possible de dépasser les crédits prévus sans, au préalable, avoir modifié le budget (par une décision modificative qui doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal).

Les recettes inscrites au budget primitif ont en grande partie un caractère estimatif. Cette estimation doit être sincère et ne doit pas servir à équilibrer le budget.

Compte administratif : le compte administratif est un document établi par le Maire qui retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité au cours de l'exercice précédent. Le compte administratif doit être approuvé par le Conseil Municipal avant le 30 juin de l'exercice qui suit.

Compte de gestion : le compte de gestion est un document établi par le comptable public (Trésor public) qui retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité au cours de l'exercice précédent. Sa conformité avec le compte administratif de la Commune doit être certifié par le Maire de la Commune et approuvé par le Conseil Municipal avant le 30 juin de l'exercice qui suit.

Constitution du budget communal



Présentation du compte administratif 2022

Résultat 2022 du budget communal

Section de fonctionnement - vue d'ensemble

Chapitres budgétaires - Dépenses		Prévu 2022	Réalisé 2022	% réalisé
023	Virement à la section d'investissement	704 164	0	0%
011	Charges à caractère général	637 160	551 611	87%
012	Charges de personnel	670 000	644 368	96%
014	Atténuation de produit	137 283	126 330	92%
65	Autres charges de gestion courante	287 476	260 549	91%
66	Charges financières	54 000	52 106	96%
67	Charges exceptionnelles	30 000	4 223	14%
68	Dotations aux amortissements	4 308	4 308	100%
Dépenses totales		2 524 391	1 643 495	65%
<i>Dépenses sans virement à la section d'investissement</i>		<i>1 820 227</i>	<i>1 643 495</i>	<i>90%</i>

Chapitres budgétaires - Recettes		Prévu 2022	Réalisé 2022	% réalisé
002	Résultat de fonctionnement reporté	463 202	463 202	100%
013	Atténuations de charges	0	11 518	
70	Vente de produits	149 500	146 307	98%
73	Impôts et taxes	1 527 324	1 622 130	106%
74	Dotations, subventions	238 565	241 564	101%
75	Autres produits de gestion courante	120 800	117 121	97%
76	Produits financiers	0	0	
77	Produits exceptionnels	25 000	34 417	
Recettes totales		2 524 391	2 636 257	104%
<i>Recettes sans résultat de fonctionnement reporté</i>		<i>2 061 189</i>	<i>2 173 055</i>	<i>105%</i>

Résultat de fonctionnement 2022 : 992 762 €

Section d'investissement - vue d'ensemble

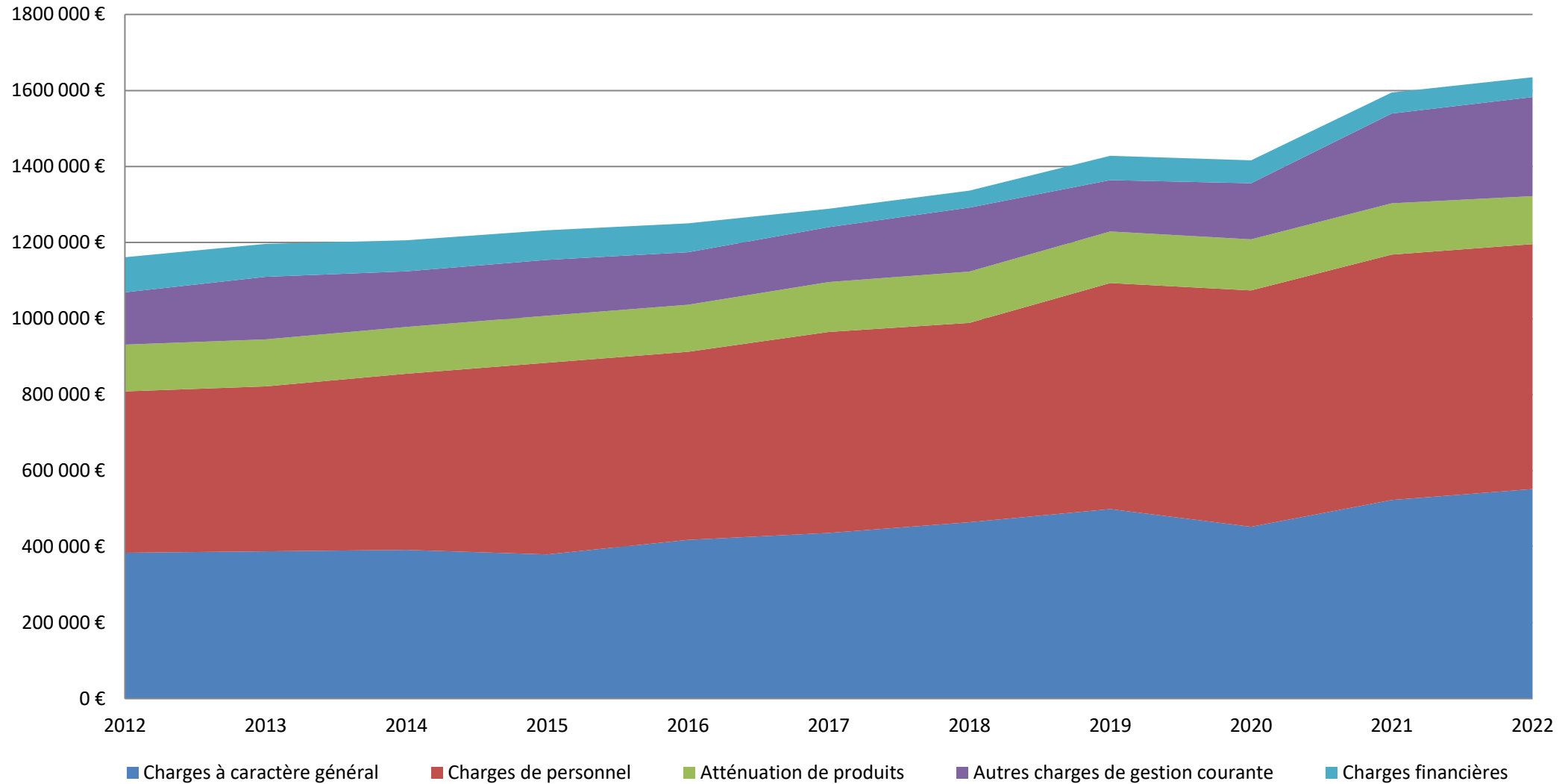
Chapitres budgétaires - Dépenses		Prévu 2022	Réalisé 2022	Crédits Reportés sur 2023
001	Solde d'exécution de la section d'invrt reporté	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	153 000	148 456	0
20	Immobilisations incorporelles	40 000	8 801	16 537
204	Subventions d'équipement versées	555 363	221 446	306 262
21	Immobilisations corporelles	314 000	135 779	31 391
23	Immobilisations en cours	2 911 360	558 256	601 282
26	Participations et créances rattachées	23 100	0	23 100
458	Opérations sous mandat	115 000	33 620	78 012
Dépenses totales		4 111 823	1 106 359	1 056 584

Chapitres budgétaires - Recettes		Prévu 2022	Réalisé 2022	Crédits Reportés sur 2023
001	Solde d'exécution de la section d'invrt reporté	54 270	54 270	0
021	Virement de la section de fonctionnement	704 164	0	0
10	Dotation, fonds divers réserves	580 428	591 551	0
13	Subventions d'investissement	852 632	46 600	410 000
16	Emprunts et dettes assimilées	1 801 021	1 021	1 800 000
28	Amortissement des immobilisations	4 308	4 308	0
458	Opérations sous mandat	115 000	33 620	78 012
Recettes totales		4 111 823	731 372	2 288 012
<i>Dépenses sans virement de la section de fonctionnement</i>		<i>3 407 659</i>	<i>731 372</i>	

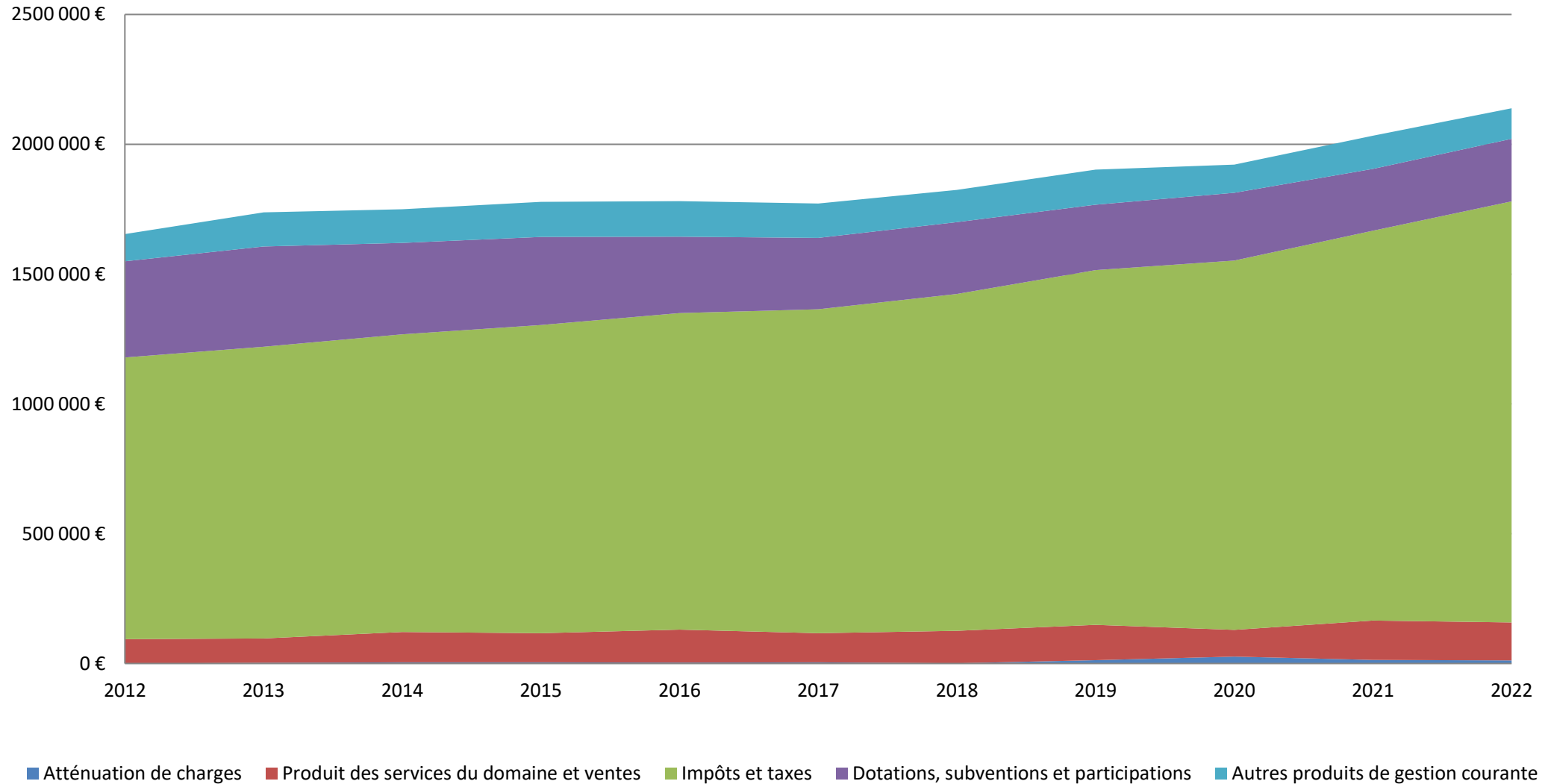
Résultat d'investissement 2022 : -374 987 €

Solde des crédits reportés sur 2023 : 1 231 428

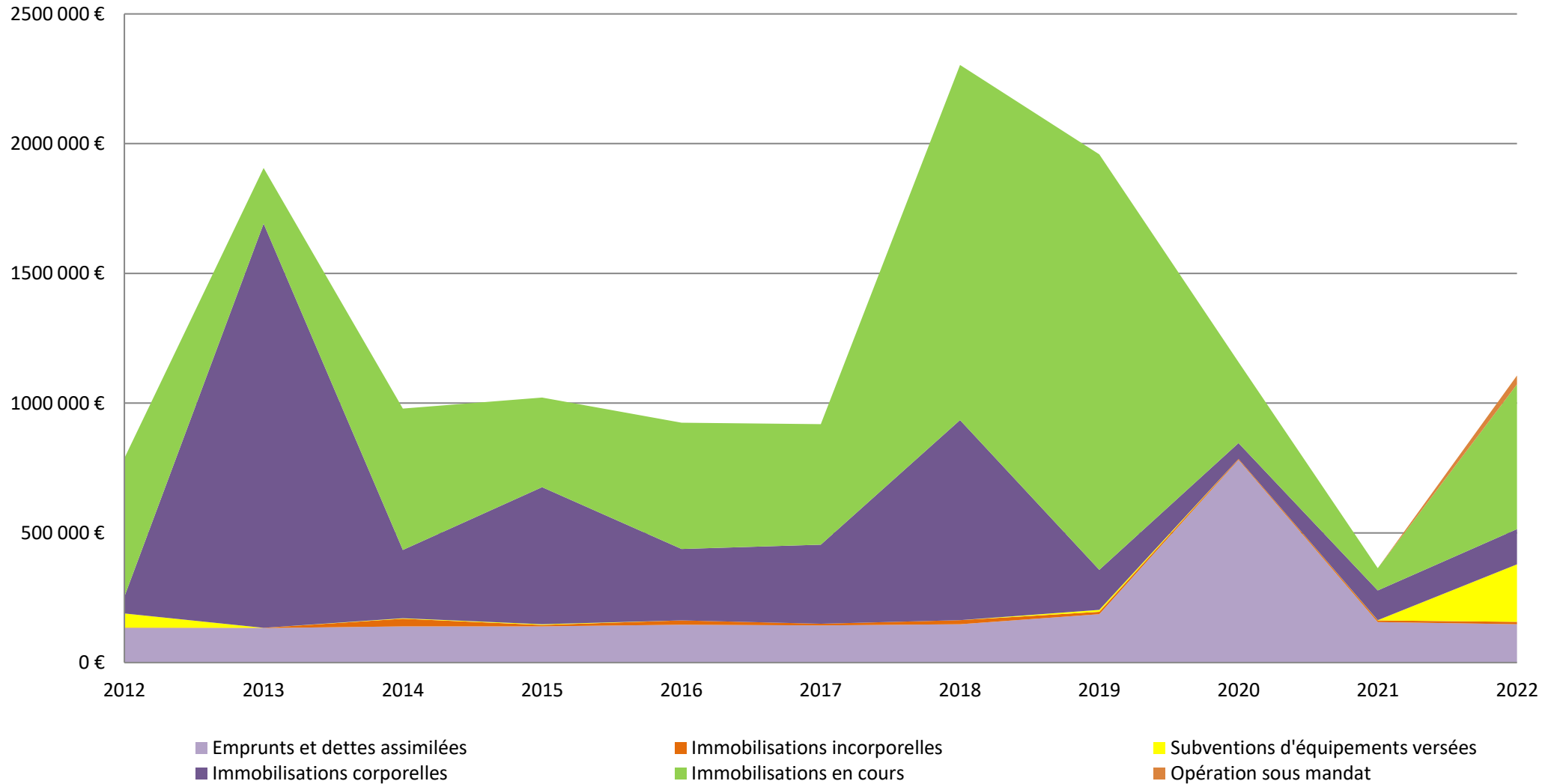
Evolution des dépenses de fonctionnement depuis 2012



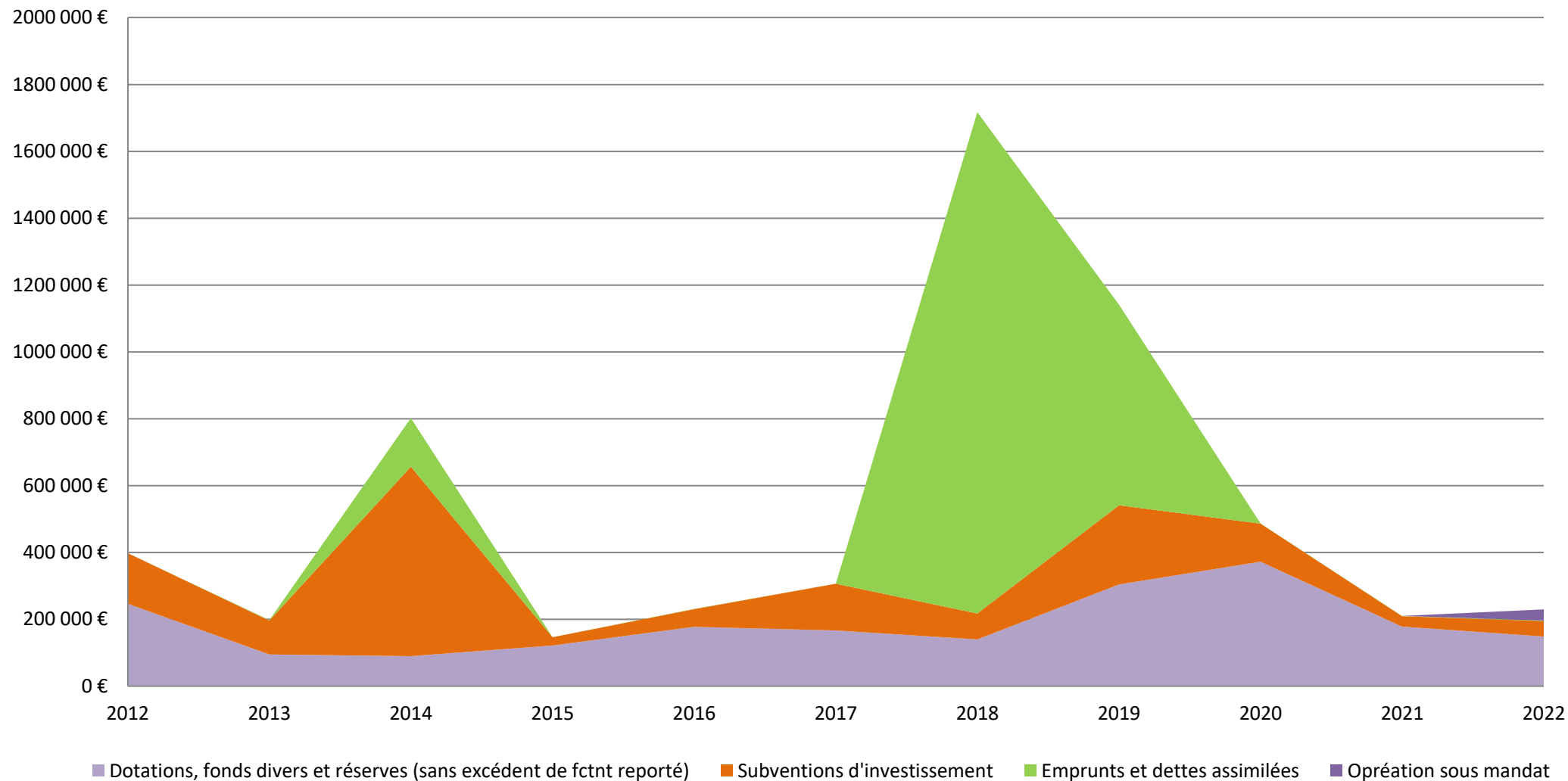
Evolution des recettes de fonctionnement depuis 2012



Evolution des dépenses d'investissement depuis 2012



Evolution des recettes d'investissement depuis 2012



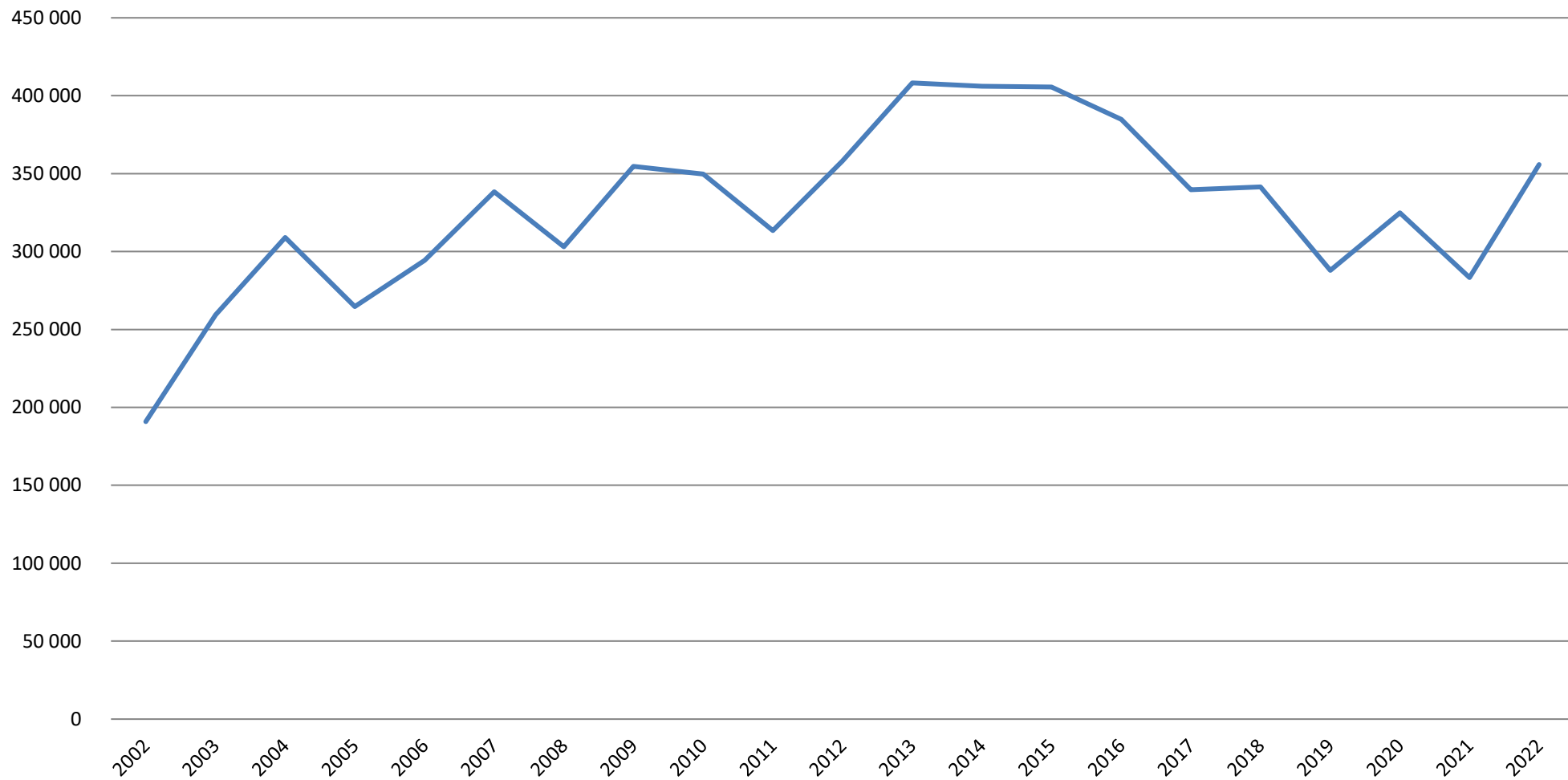
Présentation capacité d'autofinancement

Dépenses réelles de fonctionnement	il s'agit des dépenses de fonctionnement desquelles sont déduites les opérations d'ordre, les amortissements ainsi que les dépenses exceptionnelles.
Recettes réelles de fonctionnement	il s'agit des recettes de fonctionnement desquelles sont déduites les opérations d'ordre, les produits exceptionnels et les intérêts de la dette.
Epargne de gestion :	Excédent des recettes réels de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Ce montant permet de couvrir le remboursement de la dette (capital et intérêts) ainsi que les dépenses réelles d'investissement.
Epargne brute :	Il s'agit de l'épargne de gestion moins les charges de remboursement des intérêts de la dette. Ce montant permet de couvrir le remboursement du capital de la dette et les dépenses réelles d'investissement.
Epargne nette :	Il s'agit de l'épargne brute moins les charges de remboursement du capital de la dette. Ce montant permet de couvrir les dépenses réelles d'investissement.

	Prévu 2022	Réalisé 2022
Recettes réelles de fonctionnement	2 036 189	2 138 639
Dépenses réelles de fonctionnement	1 731 919	1 582 857
Epargne de gestion	304 270	555 781
Frais financiers	54 000	52 106
Epargne brute	250 270	503 675
Remboursement du capital de la dette	149 000	147 870
Epargne nette	101 270	355 805

Evolution capacité d'autofinancement

Evolution de l'Epargne nette



Affectation du résultat 2022 au budget primitif 2023

Résultats d'investissement :

Solde d'exécution de la section d'investissement (CA 2022) :	- 374 987,37 €
Dépenses d'investissements reportées au BP 2023 :	1 056 583,76 €
Recettes d'investissement reportées au BP 2023 :	2 288 012,18 €
Soit un excédent d'investissement de :	856 441,05 €

Résultat de fonctionnement :

Solde positif d'exécution de la section de fonctionnement (CA 2022) :	992 762,22 €
Soit un excédent de fonctionnement de :	992 762,22 €

Proposition d'affectation du résultat 2022 au budget primitif 2023 de la Commune :

- 992 762,22 € en recettes de fonctionnement.

Présentation des orientations du budget 2023

Prospective

- **Réaliser le projet d'habitats des séniors :**
 - Développer sur le village des solutions de logements adaptées aux différentes étapes de la vie, à proximité du centre bourg
 - 2021: Réserver le foncier sur le secteur des Veloutiers
 - 2022: Définir les besoins
 - 2023: Lancer l'étude de faisabilité technico-économique

- **Aménager l'espace de loisirs de l'Héliotrope :**
 - Réaliser un préprogramme paysager d'aménagement pour intégrer de nouveaux équipements de loisirs et de détente.
 - Construire un nouveau terrain de boules lyonnaises.

Développement Durable

- **Sensibiliser les habitants sur les actions locales pour faire face aux enjeux climatiques et écologiques :**
 - Poursuivre les animations régulières à destination des habitants.
 - Financer les interventions pédagogiques dans les écoles sur les thématiques environnementales.

- **Favoriser la biodiversité dans les espaces publics et lutter contre les îlots de chaleur :**
 - Poursuivre la végétalisation des allées du cimetière.
 - Planter des arbres dans les espaces publics.

Solidarité – Communication

Solidarité

- **Renforcer les actions de solidarité avec le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)**
 - Confirmer son rôle d'écoute, d'orientation et d'accompagnement
 - Organiser des actions d'entraide et de prévention
 - Préparer la mise en service d'un logement d'urgence intercommunal sur la commune

Communication

- **Améliorer les moyens de communication afin d'informer toute la population sur les actions de la commune, les évènements, les projets :**
 - Améliorer l'information des évènements en entrée de village ainsi que la signalétique à visée informative ou préventive : nouveau panneau d'affichage sur la place et nouveau support de banderole route de la Fontaine
 - Mettre en place une application de village (panneau pocket) sur smartphone pour diffuser des informations locales et des alertes

Culture – Patrimoine

- **Promouvoir la culture sous toutes ses formes :**
 - Continuer d'offrir des expositions mensuelles et variées à la Tour
 - Participer à des projets communs avec l'école, les associations et la Communauté de Communes
 - Maintenir et développer les ateliers et les animations à la bibliothèque

- **Valoriser et entretenir le patrimoine communal :**
 - Rechercher des financements pour la rénovation de l'Aqueduc Romain du Gier et la valorisation de l'arche
 - Protéger l'arche par l'entretien et l'aménagement de ses abords
 - Organiser et mettre en place des événements pour faire découvrir le patrimoine local : Automne des cimetières, Journées du Patrimoine, ...

Animation – Vie associative

- **Créer des moments conviviaux et de partage :**
 - Développer les partenariats avec les associations et entre associations pour l'organisation des manifestations
 - Maintenir les animations phares du village, proposer de nouvelles animations
 - Participer à des évènements intercommunaux : octobre rose, semaine bleue, Terre de jeux 2024...
- **Fédérer les associations, les soutenir et les accompagner dans leurs projets :**
 - Appliquer la politique de subvention aux associations
 - Favoriser l'entraide en mutualisant les locaux, matériels, bénévoles
 - Permettre à chaque association de pratiquer leurs activités dans les meilleures conditions possibles

Jeunesse – Seniors

- **Démarrer le chantier du projet Enfance, Culture, Loisirs et Services techniques :**
 - Lancer la phase des travaux
 - Adapter l'organisation pour la continuité de service des écoles pendant le chantier
 - Mettre en place des actions de communication pendant la durée des travaux
- **Maintenir le bon niveau d'accueil dans nos écoles :**
 - Poursuivre la remise à niveau des bâtiments scolaires : réfection d'une toiture,...
 - Intégrer la hausse des coûts de la restauration scolaire
 - Adapter dans la mesure du possible les locaux suivants l'évolution des effectifs : installer et équiper une nouvelle salle de classe, relocaliser le périscolaire, optimiser l'organisation du restaurant scolaire pour accueillir tous les enfants
- **Animer les Conseil des Aînés, le Conseil Municipal des Enfants et les évènements Jeunesse :**
 - Poursuivre la dynamique des liens intergénérationnels et de proximité : fêter les centenaires, porter les actions semaine bleue...
 - Favoriser les évènements et projets portés par la jeunesse : bal de la vogue....

Urbanisme et Mobilités

- **Développer les modes doux sur la commune :**
 - Accroître les cheminements piéton et voies vélo
- **Aménager la voirie pour mieux partager les espaces en sécurité :**
 - Sécuriser les déplacements modes doux et apaiser la circulation automobile
 - Réaliser les aménagements prioritaires identifiés par l'étude mobilités : marquage au sol, signalétique, mobiliers urbains ...
 - Mettre en conformité les terre-pleins centraux par rapport aux normes d'accessibilité PMR
- **Etudier l'aménagement de la place des Terreaux et de la rue de la Forge :**
 - Créer une continuité mode doux, reliant la route de Jalloussieux et le Centre-Bourg
 - Raccorder le projet urbain Nature et Sens avec la rue des Veloutiers
 - Aménager des zones de stationnement
 - Organiser les sens de circulation de voies

Voirie

- **Réaliser l'aménagement de la rue de la Forge : convention avec la COPAMO**
 - Créer la nouvelle voie et ses aménagements : stationnement, éclairage, plantations
 - Réaliser la continuité mode doux

- **Lancer les travaux de réfection des voies communales selon les besoins :**
 - Améliorer la circulation et la sécurité sur ces voies
 - Recenser et prioriser les besoins

Bâtiments

- **Rénover la Grange, rue de la Forge :**
 - Effectuer les travaux de mise en sécurité du bâtiment : toiture, murs
 - Viabiliser le bâtiment
- **Lancer l'étude de rénovation de la maison de la Forge (à l'angle des rues de la Forge et des Veloutiers) :**
 - Etudier un passage de type « traboule » pour les piétons
 - Initier le projet de rénovation du bâtiment pour la création d'un logement
- **Poursuivre la remise à niveau des bâtiments scolaires**

Présentation du Budget primitif 2023

Proposition de budget primitif 2023

Section de fonctionnement

Chapitres budgétaires - Dépenses		Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023	Evolution en %
023	Virement à la section d'investissement	704 164	1 238 417	
011	Charges à caractère général	637 160	740 260	16,18%
012	Charges de personnel	670 000	685 200	2,27%
014	Atténuation de produit	137 283	137 283	0,00%
042	Opérations d'ordre entre sections	4 308	19 643	
65	Autres charges de gestion courante	287 476	270 728	-5,83%
66	Charges financières	54 000	73 000	35,19%
67	Charges exceptionnelles	30 000	30 000	
Dépenses totales		2 524 391	3 194 532	26,55%
<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>		<i>1 731 919</i>	<i>1 833 471</i>	<i>5,86%</i>

Chapitres budgétaires - Recettes		Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023	Evolution en %
002	Résultat de fonctionnement reporté	463 202	992 762	
70	Vente de produits	149 500	157 700	5,48%
73	Impôts et taxes	1 527 324	1 687 948	10,52%
74	Dotations, subventions	238 565	241 621	1,28%
75	Autres produits de gestion courante	120 800	111 500	-7,70%
77	Produits exceptionnels	25 000	3 000	
Recettes totales		2 524 391	3 194 532	26,55%
<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>		<i>2 036 189</i>	<i>2 198 769</i>	<i>7,98%</i>

Observations sur l'évolution des dépenses de fonctionnement prévues pour 2023

Les dépenses réelles de fonctionnement prévues pour 2023 sont en augmentation de 5,86 % par rapport à celles prévues en 2022, soit + 102 000 € environ, dans la continuité de l'augmentation prévue entre 2021 et 2022 (+ 5,51 %). Cette augmentation des dépenses réelles de fonctionnement s'explique principalement par l'évolution des dépenses suivantes :

- **Charges à caractère général : + 103 000 €, avec des variations importantes sur les postes suivants :**
 - **Restauration scolaire : + 18 500 €**, liés à l'augmentation du nombre (+ 7,2 % environ) et du coût des repas (+ 10 % environ).
 - **Electricité : + 60 500 €**, liés à l'augmentation du coût de l'électricité principalement sur les contrats de + de 36 Kva.
 - **Combustibles : + 8 000 €**, liés à l'augmentation des prix du gaz.
 - **Assurances obligatoire dommage-construction : + 62 000 €**, pour l'assurance de la construction du projet « Pôle enfance, culture, loisirs » qui ne sera dû que sur l'exercice 2023.
 - **Entretien terrains : - 16 000 €**, car il y avait eu la reprise des concessions du cimetière en 2022.
 - **Entretien des bâtiments : - 33 000 €**, car il y a avait eu d'importants travaux en 2022 (étanchéité de la terrasse de la Mairie).

- **Charges de personnel : + 15 000 €**, liés aux revalorisation salariales, à l'évolution des carrières des agents et au recensement.

- **Autres charges de gestion courantes : - 17 000 €**, car il y avait eu le paiement au SYSEG du solde des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales du centre bourg en 2022.

Si l'on déduit de cette augmentation l'assurance pour le projet « Pôle enfance, culture, loisirs », laquelle est ponctuelle et ne concerne que l'exercice 2023, la hausse des dépenses réelles de fonctionnement s'avère très modérée (+ 2,28 %, soit + 40 000 €).

Observations sur l'évolution des recettes de fonctionnement prévues pour 2023

Les recettes réelles de fonctionnement prévues pour 2023 sont en augmentation de 7,98 % par rapport à celles qui étaient prévues en 2022, soit + 163 000 € environ, largement supérieure à l'augmentation prévue entre 2021 et 2022 (+ 3,99 %).

La principale source d'évolution des recettes réelles de fonctionnement prévues est liée à l'augmentation prévisionnelle des **contributions directes** (taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) pour 2023 (+ **156 000 €** par rapport aux prévisions 2022). Cette augmentation s'explique notamment par le niveau élevé des recettes de contributions directes perçues en 2022 (+ 35 000 € par rapport aux prévisions) et par la revalorisation des bases locatives de taxe foncière au 1^{er} janvier 2023 (+ 7 %).

Les autres recettes réelles de fonctionnement devraient globalement être stables. Les seules évolutions notables devraient concerner les recettes suivantes :

- **Redevance du service de restauration scolaire : + 10 000 €**, liés à l'augmentation du nombre de repas servis ainsi qu'à l'augmentation des tarifs du service.
- **Revenus des immeubles : - 7 000 €**, liés à la fin de la location du local commercial situé route de la Fontaine.

A noter, que les montants 2023 de certaines recettes ne sont pas encore connus. Il s'agit notamment des dotations de l'Etat, pour lesquelles nous avons pour l'instant reconduit les montants perçus 2022.

Proposition de budget primitif 2023

Section d'investissement

Chapitres budgétaires - dépenses		Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023
001	Solde d'exécution d'invt reporté	0	374 987
16	Remboursements d'emprunts	153 000	157 000
20	Immobilisations incorporelles	40 000	23 000
204	Subventions d'équipements versées	555 363	354 620
21	Immobilisations corporelles	314 000	340 000
26	Participations et créances rattachées	23 100	23 100
23	Immobilisations en cours	2 911 360	6 222 796
4581	Opération sous mandat	115 000	1 650 000
Dépenses totales		4 111 823	9 145 504

Chapitres budgétaires - recettes		Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023
001	Solde d'exécution d'invt reporté	54 270	0
021	Virement de la section de fonctionnement	704 164	1 238 417
040	Opérations d'ordre entre sections	4 308	19 602
10	Dotation, fonds divers réserves	580 428	196 484
13	Subventions d'investissement	967 632	1 840 000
16	Emprunts et dettes assimilées	1 801 021	4 201 000
4582	Opération sous mandat	115 000	1 650 000
Recettes totales		4 111 823	9 145 504

Observations sur les dépenses d'investissement prévues pour 2023

Les dépenses d'investissement prévues pour 2023, qui s'élèvent à 9 145 503,51 €, sont en très nette augmentation par rapport à 2022 (4 111 823,00 € après décision modificative).

Cette importante augmentation s'explique par l'inscription au budget primitif 2023 de l'intégralité des coûts du **projet « Pôle Enfance, Culture, Loisirs »**, soit **7 750 000,00 €**, ce qui représente environ 85 % des dépenses d'investissement prévues pour 2023.

Les crédits prévus pour ce projet intègrent l'ensemble des honoraires d'étude et de maîtrise d'œuvre, les coûts des travaux ainsi que les frais de provision et d'actualisation, et ce, pour toute la durée du projet. Ainsi et même si l'ensemble de ces frais sont inscrits au budget primitif 2023, il ne seront pas tous payés sur cet exercice. Leur paiement s'étendra sur plusieurs exercices selon la répartition suivante :

	2023	2024	2025	Total
Nature des prestations	Montant TTC	Montant TTC	Montant TTC	Montant TTC
Honoraires d'études et de maîtrise d'œuvre	433 043,70 €	212 768,32 €	36 844,76 €	688 956,78 €
Travaux	1 728 489,91 €	4 326 329,24 €	468 537,74 €	6 523 356,89 €
Provision/actualisation	135 996,58 €	353 591,12 €	54 398,63 €	537 986,33 €
TOTAL	2 297 530,19 €	4 892 688,67 €	559 781,13 €	7 750 000,00 €

En outre, ce projet intégrant la crèche intercommunale, laquelle relève de la compétence de la COPAMO, cette dernière reversera l'intégralité du coût de sa réalisation (études et travaux) à la Commune, soit 1 650 000,00 € TTC.

Observations sur les dépenses d'investissement prévues pour 2023 (suite)

Les autres dépenses d'investissement prévues pour 2023, hors résultat de l'exercice 2022 et remboursement du capital de la dette, s'élèvent à environ 743 000 € et sont composées principalement des dépenses suivantes :

- **Projet de requalification du chemin de Grand Champs et de la route du Paradis : 222 761 €**
- **Projet d'aménagement de la voie de la Forge : 92 500 €**
- **Travaux de rénovation des bâtiments communaux** (dont rénovation de la toiture de l'école élémentaire) : **89 000 €**
- **Travaux de voirie et de cheminements piétons** (dont aménagement d'une voie piéton sécurisée route de la Durantière) : **70 000 €**
- **Aménagement de terrains de boules à l'espace de loisirs : 60 000 €**
- **Acquisition de matériels divers** (matériels pour services techniques, restaurant scolaire et écoles, mobilier urbain, signalétique...) : **46 000 €**
- **Participation communale au PIG 3 de la COPAMO : 30 620 €**
- **Acquisition de terrains : 30 500 €**
- **Adhésion à l'Agence France Locale : 23 100 €**
- **Acquisition de mobilier et de matériel informatique** (dont 7^{ème} classe élémentaire) : **23 000 €**
- **Frais d'études (étude mobilité...) : 20 000 €**

Les crédits restants, à savoir 120 796,14 €, ont été ajoutés aux crédits prévus pour le projet « Pôle Enfance, Culture, Loisirs », portant ainsi ces crédits à un montant total de 7 870 796,14 €, et ce, afin d'équilibrer le budget.

Observations sur les recettes d'investissement prévues pour 2023

Les recettes d'investissement prévues pour 2023, qui s'élèvent, hors virement de la section de fonctionnement et dotations aux amortissement, à 7 887 484,05 €, sont beaucoup plus importantes que celles prévues en 2022 (environ 2 910 000 €).

Cela s'explique principalement par l'importance des recettes prévues pour le **projet « Pôle Enfance, Culture, Loisirs »**, à savoir 7 680 000 €, lesquelles correspondent aux recettes prévues pour toute la durée du projet (hors FCTVA), et notamment :

- **Emprunts en euros : 4 200 000 €**, correspondant à une emprunt d'un montant de 1 800 000 € souscrit fin 2022, un emprunt d'un montant de 1 400 000 € qui pourrait être souscrit fin 2023 ou début 2024 et une prêt-relais d'un montant de 1 000 000 € qui serait souscrit au cours de l'année 2024.
- **Subventions de l'Etat et des établissements nationaux : 1 120 000 €.**
- **Subvention de la région : 510 000 €.**
- **Subvention du département : 200 000 €.**
- **Remboursement de la COPAMO pour les dépenses de la crèche : 1 650 000 €.**

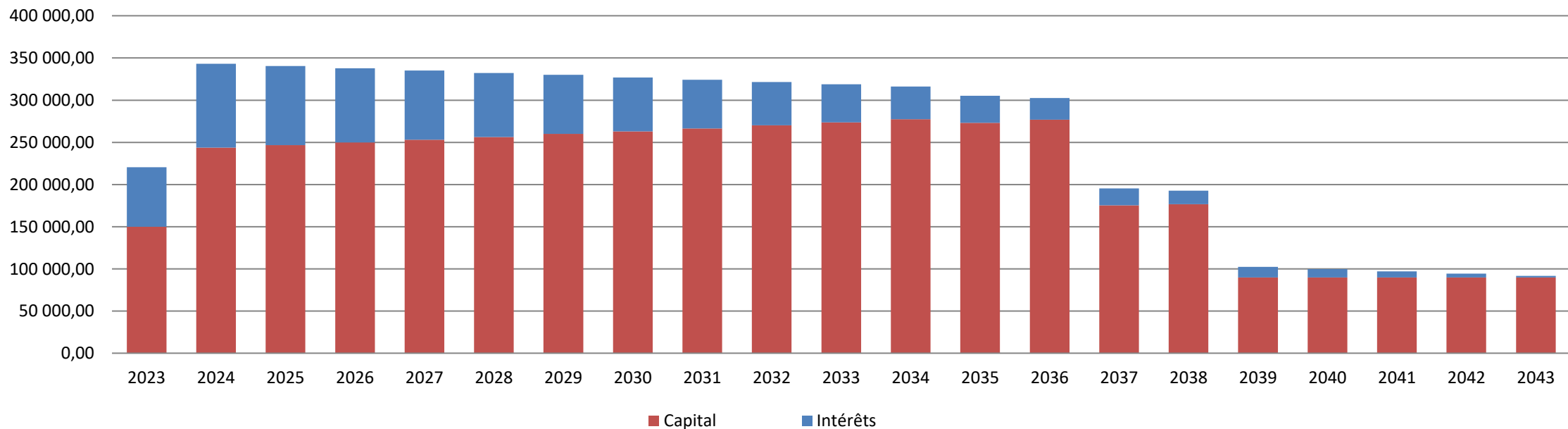
Les autres recettes d'investissement prévues pour 2023 sont :

- **Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, pour 109 772,60 € ;**
- **Les recettes de Taxe d'aménagement, pour 86 711,45 € ;**
- **Les autres subventions d'investissement, pour 10 000 €.**

Etat de la dette au 1^{er} janvier 2023

Désignation	Date d'obtention	Capital emprunté	Capital restant dû	Capital	Interêt	annuité	Taux	durée
Rénovation immeuble de la Voute-PLUS-14-1C	23/06/2014	108 903,00 €	69 233,47 €	4 704,67 €	1 788,83 €	6 493,50 €	1,85%	20 ans
Rénovation immeuble de la Voute-PLAI-14-2C	23/06/2014	36 301,00 €	22 472,26 €	1 597,68 €	400,59 €	1 998,27 €	1,05%	20 ans
Refinancement salle d'animation 16-1C	25/10/2016	1 650 000,00 €	1 235 589,21 €	75 090,52 €	29 223,24 €	104 313,76 €	2,42%	20 ans
Requalification du centre-bourg 18-1C	10/10/2018	1 500 000,00 €	1 236 604,55 €	68 485,97 €	19 133,91 €	87 619,88 €	1,58%	20 ans
Extension et restructuration du groupe scolaire 22-1C	15/12/2022	1 800 000,00 €	1 800 000,00 €	0,00 €	20 096,65 €	20 096,65 €	Euribor 3M + 0,62%	21 ans
Total		5 095 204,00 €	4 363 899,49 €	149 878,84 €	70 643,22 €	220 522,06 €		

Remboursement pluriannuel de la dette



Présentation de l'équilibre de budget primitif 2023

Section de fonctionnement - vue d'ensemble

Chapitres budgétaires - Dépenses		Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023	Evolution en %
023	Virement à la section d'investissement	704 164	1 238 417	
011	Charges à caractère général	637 160	740 260	16,18%
012	Charges de personnel	670 000	685 200	2,27%
014	Atténuation de produit	137 283	137 283	0,00%
042	Opérations d'ordre entre sections	4 308	19 643	
65	Autres charges de gestion courante	287 476	270 728	-5,83%
66	Charges financières	54 000	73 000	35,19%
67	Charges exceptionnelles	30 000	30 000	
Dépenses totales		2 524 391	3 194 532	26,55%
<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>		<i>1 731 919</i>	<i>1 833 471</i>	<i>5,86%</i>

Chapitres budgétaires - Recettes		Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023	Evolution en %
002	Résultat de fonctionnement reporté	463 202	992 762	
70	Vente de produits	149 500	157 700	5,48%
73	Impôts et taxes	1 527 324	1 687 948	10,52%
74	Dotations, subventions	238 565	241 621	1,28%
75	Autres produits de gestion courante	120 800	111 500	-7,70%
77	Produits exceptionnels	25 000	3 000	
Recettes totales		2 524 391	3 194 532	26,55%
<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>		<i>2 036 189</i>	<i>2 198 769</i>	<i>7,98%</i>

Section d'investissement - vue d'ensemble

Chapitres budgétaires - dépenses		Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023
001	Solde d'exécution d'invnt reporté	0	374 987
16	Remboursements d'emprunts	153 000	157 000
20	Immobilisations incorporelles	40 000	23 000
204	Subventions d'équipements versées	555 363	354 620
21	Immobilisations corporelles	314 000	340 000
26	Participations et créances rattachées	23 100	23 100
23	Immobilisations en cours	2 911 360	6 222 796
4581	Opération sous mandat	115 000	1 650 000
Dépenses totales		4 111 823	9 145 504

Chapitres budgétaires - recettes		Budget Primitif 2022	Budget Primitif 2023
001	Solde d'exécution d'invnt reporté	54 270	0
021	Virement de la section de fonctionnement	704 164	1 238 417
040	Opérations d'ordre entre sections	4 308	19 602
10	Dotation, fonds divers réserves	580 428	196 484
13	Subventions d'investissement	967 632	1 840 000
16	Emprunts et dettes assimilées	1 801 021	4 201 000
4582	Opération sous mandat	115 000	1 650 000
Recettes totales		4 111 823	9 145 504